

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE - session 2015

Rapport du jury au sujet des entretiens effectués les 27 et 29 mai 2015

Une session de certification complémentaire a été ouverte cette année dans trois secteurs sur quatre. Le secteur qui n'a pas été ouvert pour cette session a été celui de l' "Enseignement en langue des signes française".

Au sein du secteur "Arts", toutes les options ont été ouvertes.

Au sein du secteur « Enseignement d'une DNL », les options anglais et espagnol ont été ouvertes.

Tableau récapitulatif sur le déroulement et les résultats des entretiens

Secteur	Option éventuelle	Nombre de candidats	Nombre d'admis	Pourcentage de réussite
ARTS	Cinéma et audiovisuel	1	1	100%
	Histoire des arts	2	1	50%
	Théâtre	5	5	100 %
	Danse	1	0	0 %
Enseignement d'une DNL (discipline non linguistique)	En anglais	20, dont 1 absent	14	70 %
	En espagnol	4	2	50 %
Français langue seconde		2	2	100%

Quelques remarques générales

⇒ **35 candidats** se sont inscrits à la session ; **34 entretiens** se sont effectivement déroulés ; **25 certifications complémentaires** ont été attribuées ; le pourcentage moyen de réussite est de 71,4 %. Il était de 72 % en 2014, de 66% en 2013, de 74% en 2012 et de 62 % en 2011.

⇒ **Une certification complémentaire ne saurait consister en une simple validation d'expérience et/ou d'intérêt voire de passion pour un domaine d'enseignement précis.** L'attribuer à un candidat, c'est tout à la fois :

- attester dans le domaine évalué un niveau d'expertise incontestable acquis par le parcours de formation et l'expérience ;
- attester des connaissances culturelles, théoriques et pratiques solides ;
- attester une connaissance suffisante des textes officiels, des modes et des dispositifs d'enseignement spécifiques auxquels la certification permet d'accéder ;
- attester la capacité du candidat à mettre en œuvre un enseignement spécifique dans le domaine évalué.

Tout comme les années passées, le jury s'est donc entendu pour ne pas transiger sur le niveau d'exigence que suppose la certification.

- ⇒ Le déroulement de la session 2015 confirme la tendance observée et affirmée depuis quelques années : le niveau attendu par le jury pour l'attribution d'une certification semble désormais très largement compris et admis dans l'académie. Le jury s'est en effet réjoui de constater que presque toutes les candidatures reposaient sur des atouts solides et ont été l'occasion d'une préparation sérieuse qui s'est traduite par la constitution de rapports nourris et par des exposés structurés et réfléchis. La session 2015 restera même marquée par l'attribution rare, à l'unanimité, d'une certification avec la note de 20/20.
- ⇒ Concernant les rapports, rappelons à l'usage des futurs candidats qu'il peut comporter jusqu'à 5 pages dactylographiées, qu'il ne saurait consister en un simple CV chronologique et qu'il doit comprendre un développement commenté d'une expérience jugée particulièrement significative par le candidat.
- ⇒ De même, concernant les exposés, insistons sur deux défauts qui ont été observés cette année encore chez quelques candidats : d'une part la reprise linéaire du contenu du rapport ; d'autre part un problème de calibrage. Rappelons que la durée de l'exposé ne doit pas excéder 10 minutes.

Quelques remarques par secteur et par option

1) Enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique : anglais

Nombre de candidats inscrits : 20
 Nombre de candidats présents : 19
 Nombre de candidats admis : 14
 Nombre de candidats refusés : 5

Évaluation:

Notes obtenues	20/18	17/15	14/12	11/10	9	8	7
Nombre de candidats	2	5	4	3	1	3	1

Avis général:

Cette année, nous avons pu constater les bénéfices de la formation dispensée par l'université. En effet, la majorité des candidats en avaient bénéficié et deux d'entre eux se présentant pour la seconde fois ont souligné les aspects positifs de cette formation à laquelle ils avaient pu assister cette année.

Dans l'ensemble, le jury a apprécié le soin apporté à la préparation de la présentation. Les exposés étaient structurés et la qualité de la langue, à cinq exceptions près, était correcte voire très satisfaisante. Deux candidats ont fait une prestation excellente tant sur le plan de langue que du contenu.

On peut cependant regretter que certains candidats se soient livrés à une lecture de notes quasi continue lors de leur exposé ce qui est révélateur d'une réelle difficulté d'expression parfois rédhibitoire.

La présentation a été conduite en anglais et les questions du jury en anglais pour la moitié en français pour l'autre.

Connaissances évaluées par le jury :

- **la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes (les principaux textes réglementaires).** Cette connaissance s'est avérée bien maîtrisée, les candidats s'étaient informés et étaient en mesure d'expliquer clairement le contenu de l'épreuve de DNL au baccalauréat et le fonctionnement des SELO. Une seule candidate a été dans l'incapacité totale de s'exprimer sur ce point.

- **la maîtrise de la langue étrangère (aisance dans le maniement de la langue courante, maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée, maîtrise du langage de la classe).**

Le jury a pu parfois noter un décalage entre la qualité de la langue lors de l'exposé et le débit plus hésitant, plus incorrect lors des réponses aux questions. Il est néanmoins à noter un effort de tous pour se préparer du mieux possible : échange avec les collègues de langue, séjours à l'étranger, contacts avec des anglophones.

-**la maîtrise de la bi-culturalité.**

La grande majorité des candidats ont pu s'exprimer sur la façon dont leur discipline est enseignée en pays anglophone. Les réponses méritaient parfois un approfondissement et l'ouverture vers l'Europe n'avait pas toujours été réfléchie.

- **La connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère.**

Les candidats s'étaient informés auprès de leurs collègues et étaient en mesure de citer des supports d'apprentissages diversifiés. Ils étaient moins nombreux à avoir envisagé des critères d'évaluation précis pour leur discipline. Ils semblaient tous maîtriser le fait que le cours de DNL n'est pas un cours traduit en anglais.

Conclusion :

Peu de candidats n'avaient pas perçu les enjeux de l'enseignement d'une DNL. A ceux-là, nous recommandons la lecture des textes officiels, des rapports annuels de jury, et un entraînement constant à la pratique de la langue qui est primordial pour un enseignement en DNL.

Dans l'ensemble, le jury a pu saluer les prestations rigoureuses, dynamiques d'un bon nombre de candidats qui s'étaient préparés avec sérieux et conviction.

Les futurs candidats sont invités à consulter le site :

<http://www.emilangues.education.fr/formation/certification-complementaire>

2) Enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique : espagnol

Nombre de candidats inscrits : 4

Nombre de candidats présents : 4

Nombre de candidats admis : 2

Nombre de candidats refusé : 2

Évaluation :	Inscriptions selon les spécialités de la DNL :
2 notes à 9 1 note à 10 1 note à 19	Philosophie : 1 Histoire-géographie: 2 Services et commercialisation: 1

Avis général :

Cette année nous déplorons que les candidats ne se soient pas suffisamment préparés à cette épreuve, ce qui explique une grande disparité dans les exposés, tant d'un point de vue du contenu que d'un point de vue de la forme. Les candidats n'avaient que peu de notes et ont privilégié la spontanéité mais ils ne se sont pas toujours montrés très à l'aise lors des échanges.

Malgré une certaine disparité dans les dossiers, il est à noter la qualité de la plupart d'entre eux.

Cette année, le jury a opté pour un échange quasi exclusif en espagnol.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

- **la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes (les principaux textes réglementaires)** : comme l'année passée, cette connaissance est souvent insuffisante. Le jury invite les candidats à approfondir leurs connaissances relatives au CECRL; aux SELO ainsi qu'aux épreuves de DNL au baccalauréat.

- **la maîtrise de la langue étrangère (aisance dans le maniement de la langue courante, maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée, maîtrise du langage de la classe)** : si la langue est globalement correcte lors des exposés, elle est souvent déficiente en situation de communication spontanée. De plus, il est regrettable que trop de candidats ne maîtrisent pas le vocabulaire lié aux contenus de leur discipline.

- **la maîtrise de la bi-culturalité** : les futurs candidats devront prendre en compte la réalité du monde hispanique et approfondir leurs connaissances du système éducatif espagnol.

- **La connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère** : le professeur doit se positionner en tant que professeur dans sa discipline mais aussi dans la DNL (voir ce qui rassemble et ce qui différencie). Il doit se projeter (attentes, choix des thèmes et des supports, difficultés d'apprentissage particulières) et envisager des critères d'évaluation spécifiques en travaillant en collaboration avec le professeur de langue vivante.

- **La connaissance des divers aspects des programmes de langues vivantes, du primaire au cycle terminal.** Force est de constater que cette partie est souvent survolée par les candidats, voire complètement ignorée. Les candidats doivent donc mettre à jour leurs connaissances sur l'enseignement des Langues Vivantes dans le système éducatif (activités langagières, programmes ...)

Le jury ne peut qu'encourager les futurs candidats à intégrer :

- la pédagogie de projets
- l'interdisciplinarité
- l'utilisation des TICE

Conclusion :

Les candidats doivent être sensibilisés à une préparation rigoureuse de l'épreuve. La maîtrise de la langue vivante, même si elle ne peut constituer l'unique critère de compétence pour l'enseignement d'une DNL, reste indispensable. De plus, les candidats doivent non seulement connaître le cadre institutionnel mais aussi avoir réfléchi à la spécificité et l'intérêt de l'enseignement d'une DNL, qui ne se résume pas à traduire un cours dans une langue étrangère. Un projet pédagogique réfléchi témoignera d'une réelle motivation des candidats à l'obtention de la certification complémentaire, le tout dans l'intérêt des élèves.

Les futurs candidats sont invités à consulter le site :

<http://www.emilangues.education.fr/formation/certification-complementaire>

3) Français langue seconde

Nombre de candidats inscrits : 2

Nombre de candidats présents : 2

Nombre de candidats admis : 2

Nombre de candidats refusé : 0

Une candidate a obtenu la note de 11/20

Une candidate a obtenu la note de 15 /20

Les deux candidatures se sont appuyées sur leur expérience pédagogique, avec un incontestable sérieux pour l'une d'entre elles. Les enjeux de la différenciation ont été bien perçus.

Cet appui sur un vécu personnel et pédagogique a quelque peu occulté la réflexion sur les pratiques pédagogiques, qui est restée globalement sous-jacente.

La connaissance et l'expérience des principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère et d'une langue seconde ainsi que la connaissance et l'expérience des matériels pédagogiques sont correctes.

La connaissance des conditions de la scolarisation dans les établissements français de l'étranger, compte tenu de l'expérience des candidates, est bien maîtrisée.

Cependant, on note une connaissance superficielle des structures, sigles et textes réglementaires ; de la même façon, les bases théoriques sont à approfondir.

On peut relever la préparation satisfaisante de la prestation orale pour une des candidates et, a contrario, la carence d'appui sur le dossier pour l'autre.

4) Arts - Cinéma et audiovisuel

Nombre de candidats inscrits : 1

Nombre de candidats présents : 1

Nombre de candidats admis : 1

Nombre de candidats refusé : 0

Évaluation :

Note obtenue :

13/20.

Discipline d'enseignement du candidat :

Histoire-géographie : 1

Rappel des connaissances et compétences évaluées par le jury :

- la culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, histoire du cinéma) ;
- la connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire, les programmes en cours ;
- la connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma et à l'audiovisuel : travail en équipe, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels ;
- la capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée dans la complémentarité pratique culturelle, méthodologique.

Conclusion :

Le candidat a satisfait aux différents critères d'évaluation et aux attentes de l'épreuve. Le jury a particulièrement apprécié la hauteur de vue avec laquelle le professeur a su montrer les potentialités et les enjeux pédagogiques des créations audiovisuelles à partir du moment où on ne les cantonne pas à une simple fonction illustrative. Il a pu pour cela s'appuyer sur la manière dont il utilise les films en cours d'histoire-géographie et en littérature et société, et présenter un projet ambitieux co-construit avec divers acteurs artistiques et culturels locaux. L'entretien a également été l'occasion de constater une connaissance suffisante de l'univers cinématographique et audiovisuel, et des formes prises par son enseignement en lycée. Il est toutefois apparu que le candidat gagnerait à parfaire sa capacité à analyser un film dans ses dimensions esthétique, formelle et technique.

5) Arts – Danse

Nombre de candidats inscrits : 1
Nombre de candidats présents : 1
Nombre de candidats admis : 0
Nombre de candidats refusé : 1

Évaluation :

1 note à 08/20

Avis général :

Il ne suffit pas d'être passionné par la danse même si cette passion est indispensable, mais il est absolument nécessaire de répondre aux exigences de l'épreuve d'apprécier notamment la capacité d'enseigner au lycée dans l'option arts-danse avec toutes les connaissances et compétences professionnelles qui s'imposent sur les plans institutionnel, didactique, pédagogique, culturel.

Ce sont bien des compétences sur tout le cursus scolaire de l'élève, premier et second degrés, qui sont évaluées, et non sur un cycle d'enseignement en particulier.

Le jury apprécie tout particulièrement le positionnement de l'enseignant en tant que **concepteur de son enseignement.**

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

- **la connaissance du cadre institutionnel** : indispensable, notamment s'agissant des textes organisateurs des programmes (EPS, arts-danse...) et des examens, des différents dispositifs et enseignements de la danse de l'école primaire à la classe de terminale au lycée.

- **la compétence à concevoir des contenus d'enseignement adaptés aux caractéristiques et aux besoins des élèves et à les mettre en œuvre** dans des situations évolutives en fonction des réponses apportées par les élèves. A ce titre, c'est bien la compétence à lire avec finesse et précision la motricité et les conduites des élèves qui est essentielle.

Le jury accorde une grande importance à **ce volet de la conception de l'enseignement** qui dépasse la seule application de telle ou telle recommandation ou de tel ou tel courant plus ou moins à la mode.

- **la compétence à utiliser son expérience personnelle en tant que danseur ou chorégraphe dans la conception de son enseignement avec tout le recul nécessaire, une expérience constamment enrichie par une formation professionnelle continue appropriée, et dans la promotion de la discipline.**

- **la compétence à construire et accompagner des partenariats avec les différentes structures et les professionnels dans le cadre de conventions en bonne et due forme.**

- **la connaissance de la danse dans toute sa diversité et sa richesse sur les plans technique, biomécanique, physiologique, chorégraphique, théorique, historique et la compétence à utiliser cette diversité dans son enseignement scolaire.**

- **La compétence à mettre en relation la danse avec l'ensemble des disciplines artistiques et autres dans des travaux et productions à caractère transversal et interdisciplinaire.**

- **La compétence à coordonner d'une part les différentes disciplines entre elles dans l'organisation et le contenu de la formation, d'autre part les interventions des professionnels, artistes et autres chorégraphes, en particulier dans l'option arts-danse.**

- **La compétence à utiliser les outils numériques dans son enseignement au service des apprentissages moteurs, méthodologiques et sociaux, de la connaissance de la danse dans tous ses états.**

Conclusion: les candidats doivent être sensibilisés à une préparation rigoureuse de l'épreuve.

6) Arts - Histoire de l'art

Nombre de candidats inscrits : 2

Nombre de candidats présents : 2

Nombre de candidats admis : 1

Nombre de candidats refusé : 1

Évaluation :	Inscriptions selon les spécialités :
1 note à 8 1 note à 12	Lettres : 1 Éducation musicale et chant choral: 1

Avis général :

Les deux candidats inscrits se sont présentés, une session moyenne, imparfaitement préparée. Cette épreuve est complexe, elle demande d'avoir de très solides bases culturelles et d'être capable de réfléchir à une mise en œuvre dans le cadre d'un enseignement pluridisciplinaire.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

- **la connaissance des problématiques et des méthodes de l'histoire de l'art à l'université et au sein des grandes institutions patrimoniales** : Les connaissances demeurent souvent généralistes, on conseille aux candidats de lire des ouvrages universitaires sur les problématiques et méthodes de l'histoire de l'art.
- **l'expérience acquise dans la fréquentation des établissements spécialisés (musées, centres d'archives, bibliothèques)** : Cette expérience est réelle pour les candidats et c'est l'aspect évalué le plus positivement.
- **la capacité à présenter et analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques** : Les candidats peinent à mettre en relation les différents domaines artistiques et à dégager grâce à l'analyse des œuvres, une problématique transversale ; ils restent souvent dans le cadre de leur discipline d'origine.
- **La connaissance des programmes d'histoire des arts en lycée et la capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe et avec la contribution de spécialistes un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis** : Cette partie a été travaillée par les candidats , ils connaissent les programmes , mais les exemples de mise en œuvre sont souvent trop flous et les niveaux d'exigence méconnus.

Conclusion :

Les candidats doivent être sensibilisés à une préparation rigoureuse de l'épreuve et bien connaître le cadre institutionnel.

7) Arts - Théâtre

Nombre de candidats inscrits : 5
Nombre de candidats présents : 5
Nombre de candidats admis : 5
Nombre de candidats refusé : 0

Évaluation :

Notes obtenues :
11/20 ; 13/20 ; 14/20 ; 17/20 ; 20/20.

Disciplines d'enseignement des candidats :

Philosophie : 1
Lettres modernes : 3
Lettres classiques : 1

Avis général :

Le jury tient à souligner la réjouissante qualité globale des candidatures de la session 2015 pour le secteur théâtre. Tous les dossiers remis en amont de l'épreuve se distinguaient par leur richesse, le soin apporté à leur organisation et une hauteur de vue pédagogique incontestable. Deux d'entre eux étaient même des modèles du genre et sont parmi les plus remarquables qu'il nous a été donné de lire ces dernières années. Et si les dossiers ne sont pas évalués en eux-mêmes, il n'est pas étonnant que les qualités qui s'y exprimaient se soient confirmées dans les exposés des candidats, tous préparés avec grand soin et sans redondance par rapport au dossier, et dans les entretiens qui les ont suivis. Concernant les exposés, il est dommage que l'un des candidats, porté par son enthousiasme, n'ait pas réussi à respecter le temps imparti (10 minutes au plus), cette maladresse ponctuelle d'organisation n'étant d'ailleurs pas anodine puisqu'elle a reflété ce qui, de manière générale, s'est avéré le point faible du professeur : une relative tendance à la dispersion ; des méthodes et assurer et à rendre plus rigoureuses. En

revanche, deux exposés exceptionnels ont été réalisés : parfaitement préparés, structurés et minutés, ils ont été l'occasion pour les candidats de mettre en évidence leurs connaissances et compétences d'une manière à la fois personnelle, authentique et lumineuse. Rarement a-t-on entendu prestations cernant et formulant aussi bien les enjeux pédagogiques, artistiques et citoyens de l'enseignement du théâtre. On ne sera pas étonné d'apprendre que ces deux exposés d'exception ont été ceux des auteurs des deux dossiers non moins exceptionnels qui ont été évoqués plus haut.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

- **la connaissance des problématiques et des méthodes d'étude des textes de théâtre et de leurs représentations** : cette connaissance était au moins suffisante chez chacun des candidats. Pour un des candidats, le jury a regretté un manque relatif de rigueur et une tendance à la dispersion cependant compensés en partie par un enthousiasme entraînant. Un autre candidat, avec une humble lucidité, a su faire montre de la claire conscience des domaines dans lesquels il lui reste à parfaire ses connaissances. Pour ce qui est des trois candidats qui ont obtenu les trois meilleures notes, le niveau de connaissance allait du bon à l'exceptionnel.

- **l'expérience acquise dans la fréquentation des spectacles et des institutions théâtrales** : elle s'est avérée bonne sinon excellente pour tous les candidats.

- **la capacité à présenter et analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques** : bonne pour trois candidats, elle s'est avérée remarquable pour les deux autres, dont les parcours personnels et les nombreux projets qu'ils ont développés ont attesté leur talent à enrichir le langage dramatique de liens avec d'autres langages artistiques et de nombreux enseignements disciplinaires.

- **L'articulation du travail corporel et spatial avec le travail du répertoire** : perfectible pour deux des candidats, elle s'est avérée bonne sinon excellente pour les trois autres.

- **La connaissance des programmes officiels des options théâtre en lycée et capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe pédagogique et en partenariat avec les intervenants artistiques, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis** : tous les candidats sont venus avec une bonne connaissance des dispositifs d'enseignement du théâtre et de leurs programmes respectifs ; tous ont également su mettre en avant des expériences de collaboration avec intervenants artistiques et structures culturelles.

Conclusion :

La session 2015 des certifications complémentaires dans le secteur ARTS et dans l'option Théâtre s'est caractérisée par sa grande qualité d'ensemble. De façon certes variable, tous les candidats ont préparé avec un grand sérieux leurs dossiers et exposés et ont satisfait aux différents critères d'évaluation. Ce qui la marquera, c'est également l'attribution, à l'unanimité, de la note très exceptionnelle de 20/20 pour l'un des candidats dont le niveau de connaissances théoriques, la richesse du parcours, la hauteur de vue pédagogique, le rôle souvent déterminant qui a été et reste le sien dans l'action artistique et culturelle, forcent l'admiration.

Jean-François LE VAN
Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional de lettres
Président du jury académique de certification complémentaire de la session 2015